



Lettre d'information 2021

Mon Compte en ligne

Nouveaux services à distance

À partir du 1^{er} juillet 2021



Pas de compte ?
C'est très simple à créer

Je me connecte à l'Espace Client et j'entre mon mail et un mot de passe.

Je saisis mon nom et ma référence indiquée sur ma dernière facture. Vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte.

Et c'est tout !

Facile d'utilisation, disponible 24h/24 et 7 jours sur 7, votre agence en ligne RESE évolue !

Ce service complémentaire de l'accueil par nos équipes chargées des relations avec la clientèle existe depuis 2017.

Aujourd'hui en y ouvrant un espace personnel sécurisé, vous pouvez :

- consulter l'historique de vos factures
- déclarer votre consommation d'eau au compteur
- payer par carte bancaire
- déposer une demande de renseignements.

Au 1^{er} juillet 2021, l'agence en ligne s'enrichit de nouveaux services :

- s'abonner à la facture électronique et recevoir par mail l'avis de dépôt du document sur votre espace personnel
- déclarer un changement de coordonnées bancaires
- adhérer au prélèvement automatique.

Votre Service Public de l'eau

Évolution des agences RESE

Les secteurs d'intervention des agences locales vont se calquer sur ceux des intercommunalités. Selon votre lieu d'habitation, il est donc possible que la gestion de votre abonnement aux services d'eau migre vers une autre agence en fin d'année.

Pourquoi ce changement ? La RESE est une régie publique qui gère les services d'eau pour le compte des collectivités. Avant 2020, l'eau potable et l'assainissement collectif étaient confiés à la RESE par les communes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, ce sont les communautés de communes et les communautés d'agglomération qui lui confient la gestion des services d'eau. La RESE a donc décidé d'ajuster les secteurs d'intervention de ses agences sur les contours des intercommunalités.



Conseillère Clients

« Si vous êtes concerné par un changement d'agence, vous serez préalablement informé et votre agence habituelle pourra encore vous orienter vers le bon interlocuteur. »

Nos Tuyaux

Consommation en hausse ? éléments de réponse...



Expert Réseaux

« Un robinet qui goutte et c'est la facture qui trinque ! »



Goutte à goutte :
4 L/heure
35 m³ /an
= 138 €



Mince filet d'eau :
16 L/heure
140 m³ /an
= 553 €



Fuite de chasse d'eau :
25 L/heure
220 m³ /an
= 870 €

Comment prévenir les fuites ?

Il est important de vérifier régulièrement l'état de vos robinets et WC. En cas de fuite, il suffit la plupart du temps de changer le joint.

Comment repérer une fuite cachée ?

En relevant la consommation au compteur entre le soir et le matin, sans utiliser d'eau la nuit, vous saurez si une fuite se cache sur votre installation. Appelez alors un professionnel qui recherchera et réparera la fuite !

Vous ne suspectez pas de fuite et pourtant votre facture est plus élevée

Le prix des services d'eau n'a pas augmenté en 2021. Mais nos modes de vie ont changé depuis l'apparition de la Covid-19. En raison des mesures de confinement et des restrictions de déplacements, vous avez passé plus de temps à la maison. Vous avez donc consommé plus d'eau pour vos besoins quotidiens. Vous avez également pris l'habitude de vous laver plus fréquemment les mains pour vous protéger et protéger les autres de la maladie. Votre consommation a donc été plus importante sur l'année qui vient de s'écouler, même si la composition de votre foyer et l'équipement de votre maison n'ont pas bougé.

Bonnes Pratiques

Le bon usage du réseau d'assainissement collectif

Vous trouverez, dans cet envoi, le nouveau règlement de service de l'assainissement collectif adopté par délibération du 22 juin 2018. Il fixe les obligations de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

L'assainissement a pour objectif de dépolluer les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Une étape indispensable et obligatoire qui vise à protéger le milieu naturel et les ressources qui s'y trouvent. Il est donc indispensable de bien raccorder vos équipements pour préserver l'environnement et ne pas engorger les stations d'épuration.



- 1 La ventilation est une obligation réglementaire. Elle évite les mauvaises odeurs et les reflux lors du nettoyage des réseaux publics.
- 2 Votre logement doit être raccordé à la boîte de branchement du réseau d'assainissement collectif.
- 3 Ne pas raccorder vos gouttières au réseau d'assainissement collectif. Ne pas y envoyer vos eaux de piscine.



Tous vos équipements doivent être raccordés : toilettes, douche, même l'évier ou la machine à laver du garage.



Ne rien jeter dans les toilettes : couches, serviettes périodiques, lingettes, rouleaux de papier toilette...



Siège
Saintes
05 46 900 505
accueil@rese17.fr

Agence RESE Aunis
Aigrefeuille-d'Aunis
05 46 35 68 24
aunis@rese17.fr

Agence RESE Haute Saintonge
Pons / Montendre
05 46 49 42 56
hautestionge@rese17.fr

Agence RESE Les Estuaires
Pont-l'Abbé-d'Arnoult
05 46 97 11 92
estuaires@rese17.fr

Agence RESE Oléron
Dolus-d'Oléron
05 46 75 39 64
oleron@rese17.fr

Agence RESE Saintonge Romane
Saintes / St-Georges-de-Didonne
05 46 96 91 06
saintongeromane@rese17.fr

Agence RESE Vals de Saintonge
St-Julien-de-l'Escap
05 46 32 62 12
valsdelsaintonge@rese17.fr

agence en ligne 24h/24
www.rese.fr

Régie d'exploitation d'eau 17